



N° 163
6 avril 2005
Mensuel

L'annualisation du temps de travail séduit

Dans ce numéro

ACTUEL

Daniel Berner, nouveau chef ad interim du Service de l'aménagement du territoire (SAT).

Marinette Kellenberger, directrice du Contrôle cantonal des finances.

3
15

FINANCES

Le calendrier de la démarche DEFI est tenu, mais les cibles financières ne sont pas atteintes. Du pain sur la planche pour les mois qui viennent.

9

PRATIQUE

L'Ecole de couture de Lausanne confectionne le vêtement de vos rêves.

11

MON PC

Ouvertures de plusieurs nouveaux sites sur le web du Canton.

13

MODERNISATION

Le Service de justice, intérieur et cultes se scinde afin de mieux être à l'écoute des communes.

Le projet de Cour des comptes du Conseil d'Etat en consultation.

14
15

MEMENTO

Le Choeur des gymnases lausannois met une création au programme de son concert.

Avec coupon de réduction offert

16



Combien de fois vous vous êtes dit: trop bête de venir travailler aujourd'hui, il fait beau et il n'y a presque rien à faire. Et combien de fois avez-vous tenté de fixer un rendez-vous avec le pédiatre de votre fille sans qu'il empiète sur votre sacro-saint horaire? Deux exemples parmi un florilège de situations qui nous font parfois maudire la rigidité de nos «heures de bureau». Une rigidité qui se

révèle d'autant plus pénible que s'agrandit la famille.

Le Service de l'emploi ainsi que le Bureau de l'égalité vivent depuis un an au rythme, nettement plus souple, de l'annualisation du temps de travail. Voyez plutôt!

De son côté, le Service du personnel repense les objectifs stratégiques et l'organisation de la fonction ressources humaines.

pages 3 à 7

Comptes 2004: la preuve par la maîtrise des charges

Le déficit 2004 aux comptes de l'Etat est de 30 millions inférieur à ce que prévoyait le budget. Ce résultat, plutôt réjouissant puisque c'est le plus petit déficit enregistré depuis 1990, est surtout le fruit des mesures de compressions des dépenses mises en oeuvre en cours d'année. Entre postes non repourvus et projets freinés, l'administration a économisé plus de 100 mil-

lions en 2004. Cette performance compense l'insuffisance des recettes fiscales. Une insuffisance moins lourde qu'en 2003, mais qui reste un sujet de préoccupation, dans un climat d'incertitude et d'instabilité.

Aucune raison, pour le Conseil d'Etat, de relâcher les efforts entrepris afin d'assainir les finances cantonales.

pages 8 à 9





A vendre: superbe palmier d'intérieur (20 ans) prix à discuter téléphone 079 466 63 70.

A vendre: veste de dame neuve, en daim, couleur camel, taille 40, (neuf 350.-) prix: 120.-, appeler dès 17h00 au 079 648 64 68.

A vendre: ancien confiturier en noyer massif. Prix: fr. 1000.- (à discuter). Tél.: 021 802 30 38.

A vendre: magnifique violoncelle d'étude (Semmlinger, 1988), avec archet et étui souple. Prix: 5000 francs, à discuter. Tél.: 078 711 08 48 ou mu@romandi.com.

A vendre: armoire à vin climatisée Grand modèle Liebherr WKS 4700 Mk2 7 clayettes-capacité 250 bouteilles. Excellent état, cause double emploi. Prix: frs 900.- à discuter Contact: Michel.werffeli@orp.vd.ch

A vendre: Harley Davidson Softail Heritage, 1991, expertisée, nombreux accessoires, 30'000 km, prix: fr. 15'000.-, tél: 079 332 59 87.

A vendre: moto Kawasaki Ninja ZX6R, 600 cm³, rouge, mise en service: 10.2002, 8000 km, pneus neufs. Prix: 9800 francs. Tél.: 076 368 62 02.

A vendre: moto Honda SLR 650, 1^{re} main, mod. 1997, 33'000km, carnet de service, topcase. Prix: 1'660.- francs à discuter, infos: 021 691 38 38 (combox).

A vendre: très belle Peugeot 306 automatique 2.0l. «Suisse», 120'000 km. 1996, Expertisée & test anti-pollution OK, non accidentée, 5 portes, toujours garée dans un garage. Toutes options: sièges Alcantara chauffants, ABS, climatisation, jantes alu, airbag, code anti-démarrage, etc.etc. Factures des services à l'appui + 4 roues hiver. Prix: Fr. 7'500.- à discuter. Tél.: 078 632 13 91.

A vendre: Opel Meriva 1.6 Enjoy, bleu, 1^{re} mise en circulation juin 2003, 5 portes, direction assistée, verrouillage central, climatisation, vitres électriques à l'avant, radio-CD, jantes alu, pneus été et hiver. 28'000 km. Prix: Fr. 17'000.-. Tél. 079 294 39 89.

A vendre: pour VW Polo 4 pneus d'été ContiEcoContact EP 175/65 R 13 montés sur 4 jantes alu Gamaparts. Pratiquement neufs. Valeur à neuf frs. 800.-, cédés à frs. 400.-. Tél.: 021 647 44 82 ou 021 316 71 53.

A vendre: pour VW Polo 1 porte-skis pour dito, 1 paire de chaînes à neige. Prix: cédés frs. 150.-. Tél.: 021 647 44 82 ou 021 316 71 53.

A louer: à Sainte-Croix, lumineux appartement rénové: 4 pièces + hall + cuisine agencée, 1^{er} étage d'un petit immeuble très calme. Situation centrée, verdure. Galetas, cave, buanderie. Jardins, place de parc. Loyer: 1250.-/mois + charges. Garage à disposition: 65.-/mois. Visites sur rendez-vous ou portes ouvertes: samedi 9 et 16 avril, de 10h à 16h. Infos: 024 454 41 70 ou 079 430 72 27, annette.cuendet@bluewin.ch

A louer: Lausanne-sud, ch. de Contigny, appartement 4 pièces, grand balcon, cuisine mi-agencée, 3^e étages. Loyer: frs 1'360.- (charges comprises) libre dès le 1^{er} mai 2005. Tél. le soir, 021 617 42 09.

A louer: A St-Prex, grand, beau, lumineux 3.5 pièces, avec terrasse, cuisine agencée, salle de bain, wc séparé, cave, proche gare et commerce. Loyer 2'020 + charges. Disponible pour le 1^{er} juillet 2005. Tél.: 079 372 34 38.

A louer: Croy, centre du village, 5 min. de la gare, appartement de 5 1/2 pièces, indépendant sur 2 étages dans ferme, entièrement rénové, à côté du propriétaire, cuisine agencée fermée, jardin privatif, poss. jardin potager, 2 places de parc, disponible dès avril 2005. Loyer: frs 1900.- + charges. Tél.: 079/659 51 79.

A louer: 4,5 pièces à Aigle (Lieugex 65), 5e étage, vue, balcon, cuisine agencée, lumineux, calme. De suite ou à convenir. Loyer: frs 1350.- + 150 charges, garage box: frs 120.-. Tél.: 021 971 14 04.

A louer: pour le 1^{er} mai à Bex, 35 minutes de Lausanne, un appartement de 5,5 pièces, cuisine agencée et lave-vaisselle, grande salle de bain, grand balcon, vue sur les Dents-du-Midi, cave, 2 places de parc, dans quartier tranquille, proche des écoles. Loyer: 1550.- charges comprises. Tél. : 024 463 39 59 si répondeur laisser un message nous vous rappellerons.

A louer: à Pully, en dessus du terminus bus N°7, app. 5 pièces, 101 m², cuisine agencée, lave vaisselle, cheminée, balcon. Quartier calme. Pour fin mai 2005, loyer avec charges: 2010.-. Tél. au 021 729 01 19, le soir ou mardi et vendredi la journée.

A louer: à Romainmôtier, appartement de 3 pièces avec cachet dans ferme rénovée, cheminée, salle de bains, cuisine agencée, balcon, cave, parking gratuit à 2 pas. Libre dès 01.05.2005. Prix: 1050.- charges comprises. Tél. 024 453 10 62 (répondeur).

A louer: à Chavannes-près-Renens, appartement meublé de 3.5 pièces dans villa de 2 appartements situé dans un quartier calme. Proche de toute commodité, de l'UNIL et l'EPFL. Rénové avec soin, cuisine agencée, grandes chambres, balcon et garage. Loyer frs 2'400.- (charges comprises). Location pour une durée déterminée de 2 ans, convient plus particulièrement pour des assistants, étudiants ou professeurs. Tél.: 021 312 33 14.

A louer: à Yvorne, de suite (quartier Vers la Cour), 1 1/2 pièce de plein pied, cuisine neuve entièrement agencée 9m², pièce avec cheminée de salon 45m², salle d'eau avec baignoire 6m², cave ajourée 5m², buanderie à disposition. Loyer mensuel: 650.- et charges 65.-, place de parc en option 35.- par mois. Infos: 079 359 58 25 ou 024 466 69 92.

A vendre: Bretigny-sur-Morrens, charmant 4 1/2 pièces, véranda, jardin privatif, garage double + place de parc, dans petite PPE. Tél: 021 732 12 10.

A vendre: à Miex s/Vouvry, Chalet habitable à l'année avec parcelle de 1'290 m² entièrement aménagée, 3 chambres à coucher, un grand séjour avec pierre ollaire. Tél. 024 481 54 94, heures des repas.

A vendre: à Miex s/Vouvry, parcelle de 1300m² avec garage construit (un double, un simple), possibilité de construire un grand chalet. Tél. 024 481 54 94, heures des repas.

Vacances: à louer à St-Luc VS, grand chalet moderne, 8 lits, grande terrasse, proche remontées mécaniques. Tél. 021 729 87 84 ou 021 316 05 12.

Vacances: à Seillans, Var, à 45 minutes de Cannes, charmant mas ancien, avec piscine chauffée, 3 chambres, 2 salles de bains, à louer, libre avril, mai, septembre. Loyer: frs 800 à 1300.- (semaine/selon période). Tél: 079 214 11 39.

Vacances: La Croix Valmer, Var, mignon 2 pièces à louer. Place de parc couverte, piscine, vue magnifique sur la mer, très calme. Disponible toute l'année. Tél. ou fax: 021 729 85 87 ou e-mail: j.arber@bluewin.ch

Vacances: Côte d'Azur golfe de St-Tropez, charmant 2 pièces (4 pers.)+couvert+terrasse dallée en rez jardin dans résidence surveillée, calme, ensoleillé, belle vue mer, parkings piscines tennis gratuits, plage privée aménagée à 2 km (bus navette juillet-août), animations à proximité, prix selon saison, rabais pour 2 sem. et +, tél. 021 691 40 54.

Vacances: Sanary-Bandol, Var, à louer maison tout confort, proche de la mer, idéal pour 4-5 personnes. Loyer: 450.- à 730.- la semaine, selon saison. Tél.: 021 866 13 38 ou 079 366 42 74.

Vacances: Italie, Marche, 30' Ancone, à louer maison de charme très calme et retiré avec jardin et clôture. 3 chambres à coucher (2 lits doubles, 2 lits simples + 3 lits supplémentaires disponibles), 2 salles de bain, cuisine, grill. A 30 minutes de la mer, 10 minutes d'un grand lac, 5 minutes des commerces, centre d'équitation et aquaparc. Prix bas et selon saison. Contact la journée: 021 314 19 35, le soir 021 947 44 05.

Vacances: Ile de Lampedusa, Italie (sud ouest de Malte), maison de charme soignée, à louer pour 7-8 personnes (convient pour 2 personnes en basse saison), rénovée en 2004, proximité immédiate de la mer. Joli jardin, barbecue. Grande terrasse. Cuisine-bar intérieure et extérieure. Living, 3 chambres doubles, 1 single, 3 salle d'eau. Confortablement équipée. (climatisation, TV, machine à laver). Fourniture draps, linges de toilette et de plage. Libre mi-mai à mi octobre. Non fumeurs souhaités. Prix selon nombre de personnes et saison. Infos: J. Antille: 079 654 35 54, le soir. Photos disponibles.

Vacances: de grandes plages peu fréquentées, une mer à 28°... Vous trouverez ce coin de paradis en Guadeloupe. A louer villas près de la mer, ambiance familiale, calme. Infos: www.filaola.com ou tél.: 024 420 17 57 le soir.

Divers (ménage et couture): je cherche heures de ménage ou de repassage. J'effectue tous travaux de rideaux ou d'abats-jour. Tél.: 021 647 14 41 ou 079 361 57 48.



Editeur: Etat de Vaud.
 Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.
 Rédaction: Joël Christin, Annika Gil.
 Ligne graphique: Fabio Favini.
 Impression: Presses centrales Lausanne.
 Toute correspondance est à adresser à La Gazette, place du Château 6, 1014 Lausanne.
 Téléphone: 021/ 316 40 50
 Fax: 021/ 316 40 52
 E-mail: info.gazette@vd.ch
 Prochaine parution: **11 mai 2005**
 Délai remise des annonces: **4 mai**



Chef de service ad intérim au Service de l'aménagement du territoire

Daniel Berner, délégué cantonal à l'environnement, a été désigné par le Conseil d'Etat en qualité de chef du Service de l'aménagement du territoire (SAT) ad intérim. A la suite du départ de Madame Surchat Vial, Daniel Berner est entré en fonction le 1^{er} mars 2005 jusqu'au début de la nouvelle législature de 2007.



les partenaires concernés, notamment les communes et les autres services de l'administration cantonale. Doté d'une forte capacité d'écoute et de motivation, il dispose en outre des compétences nécessaires pour conduire une équipe.

Daniel Berner aura pour mission d'analyser en détail

le fonctionnement du service en vue de la mise en place d'une structure adaptée à ses besoins actuels et de gérer le chantier ouvert en vue de répondre à des questions qui se posent en termes de rapprochement voire de fusion de missions ou de services liés à des questions territoriales.

Rebecca Lyon Stanton, responsable de l'aménagement des régions et des communes, collaborera par ailleurs avec Daniel Berner dans ses tâches de direction, garantissant ainsi la continuité dans les affaires en cours d'une part et un appui supplémentaire sur le plan *métier* d'autre part.

COURRIER

Au sujet du dossier sur les guichets de l'Etat dans La Gazette n°162 du 23 février 2005.

Voilà un sujet qui me tient vraiment à coeur! Je travaille à la réception de l'Administration cantonale des impôts depuis bientôt 30 ans, à la fois au guichet et au téléphone. Ce travail est extrêmement intéressant parce que varié. Mais il y a une règle fondamentale à laquelle chacun devrait pouvoir se tenir: le respect. Le respect que chacun attend de la part de ses interlocuteurs, clients ou supérieurs hiérarchiques et aussi le respect que chacun doit avoir de lui-même et dont les effets jaillissent sur l'ensemble du travail d'accueil. Cependant le respect n'est pas toujours facile à maintenir. Que se passe-t-il

dans une réception ouverte, à la recette des impôts par exemple, quand les gens arrivent en masse, avec mille questions à poser, des manques de compréhension sur le libellé de la feuille d'impôt, des problèmes personnels d'argent, etc.?



Certains contribuables en arrivent à exposer leur vie privée sans que la discrétion soit assurée par rapport aux autres usagers qui attendent. La nervosité augmente alors inévitablement de part et d'autre du guichet. Et durant le temps consacré à gérer cette nervosité tout en répondant au mieux à la demande du contribuable,

le reste du travail prend du retard. Le stress domine alors, le respect se perd.

Je reçois des appels de personnes qui se plaignent de l'accueil dans divers Offices d'impôts... Si on veut améliorer l'image de nos services publics nous devons

fortement repenser la réception. L'aménagement mobilier compte, mais la disponibilité de la personne accueillante aussi. Des solutions pourraient être testées comme l'usage des tickets à numéro de passage, accompagné par la délimitation d'une zone d'accueil qui isole le client du reste du public. On peut aussi par exemple penser à l'alternance des tâches pour le personnel d'accueil qui permettrait à celui-ci de ne pas être au front 8h par jour.

Nicole Weber

Souplesse

Vous avez remarqué? Des changements qui paraissent hier encore complètement impossibles, contraires aux mœurs ou incompatibles avec la logique administrative se réalisent tout à coup avec une facilité déconcertante. Comme tomberaient des fruits qu'on n'a pas vu mûrir. Ainsi en va-t-il de l'annualisation du temps de travail, dénoncée naguère par les syndicats comme un piège patronal bête et méchant visant à asservir les employés aux fluctuations du volume de travail, voire aux caprices de la hiérarchie. Ce discours conservateur et méfiant n'a plus cours. Il suffit pour s'en convaincre de prendre connaissance du bilan d'une année d'expérience au Service de l'emploi, illustré aux pages 6 et 7 de cette Gazette. Un bilan de rêve: les employés sont gagnants, le service est gagnant et tout le monde est ravi, même le chef.

L'annualisation permet aux employés de gérer eux-mêmes leur temps de travail, pourvu qu'ils aient accompli en fin d'année le nombre d'heures contractuel. Ceux qui ont des enfants peuvent adapter leurs horaires aux besoins de leur progéniture. Ceux qui veulent prolonger leurs vacances peuvent le faire en augmentant leur horaire le reste de l'année. Les lève-tôt et les lève-tard peuvent commencer la journée quand cela convient le mieux à leur tempérament. Tout cela doit se pratiquer dans des limites précises, mais pas forcément étroites, dictées par les exigences de la bonne marche du service.

Evidemment, comme on n'a rien sans rien, la liberté de composer son horaire en fonction de son rythme biologique ou familial a une contrepartie. Il faut négocier ses arrangements horaires avec ses collègues de bureau pour que la continuité du service soit assurée. Et il faut se rendre plus disponible qu'à l'ordinaire en cas de coup de feu. Mais quoi de plus naturel, au fond, que cette souplesse? Les paysans la pratiquent depuis la nuit des temps. Elle réduit les heures de présence forcée lorsqu'il y a des temps morts, et augmente les heures où l'on sert à quelque chose. Pour qui aime son travail, c'est tout bénéfique. On voit que les horaires rigides, calqués sur le modèle de la production industrielle, sont devenus un handicap pour le service public. L'annualisation testée au Service de l'emploi, même si elle ne peut pas être reprise telle quelle dans tous les autres services, montre la voie.

Laurent Rebeaud



Une vision pour les ressources humaines

La fonction ressources humaines (RH) à l'Etat se dote d'objectifs stratégiques pour les quatre ans à venir. Ce programme s'accompagne d'une légère réorganisation qui tend à restreindre le nombre de niveaux de responsabilité en matière de RH.

Trois enjeux, neuf objectifs

Le rapport *Vision et objectifs 2005-2008 pour la fonction RH à l'Etat de Vaud*, repère **trois enjeux** majeurs pour les RH dans l'administration cantonale ces prochaines années.

- Développer les compétences pour augmenter les performances individuelles et collectives des collaborateurs et mettre en place des conditions de travail favorisant la motivation et assurant la paix du travail.
- Développer la qualité des prestations RH et assurer une distribution efficace et rationnelle de celles-ci.
- Accompagner l'évolution de l'administration cantonale dans sa recherche de simplification, d'économie, d'efficacité, de rigueur et ses autres objectifs stratégiques, en appui au Conseil d'Etat, aux chefs de département et aux chefs de services.

Sur la base de ces enjeux, le SPEV se fixe **neuf objectifs** stratégiques pour la période 2005-2008:

1. Favoriser la motivation des collaborateurs
2. Développer l'encadrement
3. Gérer le besoin en ressources
4. Améliorer l'image de l'employeur
5. Finaliser les projets en cours
6. Simplifier les procédures
7. Améliorer la qualité des prestations RH
8. Mettre en place un réseau de distribution des prestations RH
9. Accompagner l'administration cantonale dans ses grands projets

Le Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV) s'est doté d'un outil de conduite politique sur plusieurs années pour la fonction des ressources humaines (RH). Sous la forme d'un rapport intitulé *Vision et objectifs 2005-2008 pour la fonction RH à l'Etat de Vaud*, cet outil a été adopté par le Conseil d'Etat. Il concerne surtout les chefs de service ou d'unité, les responsables RH et leurs collaborateurs et les membres du SPEV, mais le déploiement de ses effets touche évidemment tous les membres de l'administration cantonale. Questions à Frédéric Daler, chef du Service du personnel de l'Etat.

Vous mettez l'accent sur 3 enjeux majeurs (voir encadré). Ces enjeux ne sont-ils pas ceux de tout responsable RH? En quoi concernent-ils particulièrement les RH de l'Etat et les 4 ans à venir?

Bien sûr que chaque chef de personnel cherchera en tout temps à engager des personnes compétentes et efficaces, à avoir une organisation claire en matière de personnel et à appliquer une politique de ressources humaines qui accompagne le changement dans l'entreprise. Mais face aux conditions particulières qui entourent l'Etat, il vaut la peine de souligner ces enjeux. Dans une situation financière tendue, nous avons à mettre en place ou à maintenir des conditions de travail stimulantes. Le plaisir de travailler doit persister malgré les pressions qui s'accroissent. L'employeur peut se montrer exigeant, mais il doit aussi savoir donner afin de susciter l'envie de venir travailler à l'Etat et de rester.

Il en va de même pour le développement de la qualité des prestations RH.

Nous devons offrir des prestations de qualité avec des ressources limitées. Nous devons être particulièrement attentifs et performants dans les domaines du conseil en matière de recrutement, de la gestion des conflits, de l'évaluation, de l'appui à la formation et des bilans personnels qui permettent de développer l'employabilité des personnes. Nous visons des organisations moins hiérarchisées qu'actuellement et une augmentation de l'autonomie des employés.

En ce qui concerne le 3^e enjeu, inutile de dire combien l'accompagnement est crucial au moment où l'Etat vit des mutations profondes. La politique des ressources humaines doit pouvoir faciliter les changements culturels dans le respect des personnes. Dans la démarche DEFI, par exemple, elle doit pouvoir déboucher sur des appuis concrets au personnel face aux suppressions de postes.

Comment entendez-vous maintenir voire augmenter la motivation des collaborateurs dans ces périodes difficiles?

Outre le maintien des possibilités de formation et l'augmentation de l'autonomie des employés, favoriser la souplesse dans l'aménagement du temps de travail compte. Deux services pratiquent déjà l'annualisation du temps de travail (voir p.6). Dès le 1^{er} mai, ce sera au tour du SPEV, les collaborateurs ayant plébiscité ce système à l'unanimité! Mais il est étonnant que les Commissions du personnel ne proposent pas l'annualisation ailleurs... S'il rend la gestion plus complexe pour la direction du service, ce système offre une souplesse motivante à l'employé. Un autre facteur de motivation important viendra de la simplification et de l'amélioration du suivi des entretiens d'appréciation.

La réalisation rapide de plusieurs de vos objectifs semble dépendre d'un nouveau logiciel, PeopleSoft, dont l'installation est en cours...

Ce logiciel est destiné à remplacer *Zadig*. Il s'agit d'une base de données plus performante qui facilitera d'abord beaucoup le travail des collaborateurs RH. Ensuite *PeopleSoft* permet d'envisager des développements ouvrant sur un libre-service: on peut imaginer que d'ici quelques années, chaque employé pourra, par intranet, accéder à ses certificats de salaire, consulter ses données de formation ou modifier son adresse bancaire par exemple. L'outil sera une mine d'informations utiles pour les responsables. Le nombre d'employés d'un service qui seront à la retraite cinq ans plus tard pourra par exemple être obtenu en un clic. Aujourd'hui, nous ne

Le chemin réalisé

Depuis 1999, les orientations stratégiques de la politique du personnel se sont traduites en objectifs sur lesquels le SPEV a concentré ses forces. Il a ainsi notamment mis en place un suivi des effectifs, amélioré la qualité des engagements, travaillé à l'amélioration des conditions de travail au travers de la Lpers, mis en place des systèmes d'évaluation des performances et développé les possibilités de formation.



JOËL CHRISTIN

Frédéric Daler, chef du Service du personnel de l'Etat de Vaud.

disposons que d'un nombre très restreint de tableaux de bord. *Zadig* ne contient que des données de paie et des données administratives. Aucune pyramide des âges, rien sur la typologie des départs ou sur l'absentéisme.

Parmi vos objectifs figure l'amélioration de l'image de l'employeur. Qu'entendez-vous faire dans ce sens?

C'est une image que nous devons développer aussi bien à l'interne que vers

l'extérieur. En communication interne, nous sommes déficients. Les collaborateurs ne connaissent pas la politique en ressources humaines que conduit le SPEV. Nous prévoyons donc de développer notre site web. Nous devons y décrire certaines procédures afin que chacun trouve les outils dont il a besoin pour faire face à des situations concrètes telles le recrutement. Il faudrait aussi que nous exploitions mieux *La Gazette* en favorisant la publication d'articles sur le thème des RH. Enfin nous pourrions

adjoindre certains messages aux bulletins de paie que nous envoyons aux employés. A l'extérieur, nous commençons à participer à des forums de l'emploi qui présentent diverses entreprises et offrent des vitrines importantes.

Votre politique définit 3 niveaux de responsabilité occupés par le SPEV, les URH et les chefs de service. Ces derniers exercent une responsabilité d'employeur et détiennent l'autorité d'engagement. Ce sont finalement les vrais chefs du personnel. L'image de l'Etat-employeur passe dès lors fortement par eux...

Le premier vecteur de l'image est le Conseil d'Etat. Pour le reste, la politique des ressources humaines doit passer par les trois canaux à la fois. Le SPEV émet les idées, fournit les outils nécessaires à leur mise en oeuvre et effectue un suivi. Les RRH se placent à un 2^e niveau et apportent un appui concret. Mais ils sont aussi garants d'une doctrine et de la philosophie générale. Ils veillent à son application dans le département. Leur lien avec le SPEV est assuré par une séance bimensuelle. C'est aussi par leur biais que devrait se transmettre à l'interne une image unifiée de l'Etat-employeur. Mais il est vrai que depuis deux ans, avec l'amélioration du suivi des effectifs, la mise en place d'un système efficace de gestion des postes vacants et la mise en oeuvre de la Loi sur le personnel, nous avons concentré nos efforts davantage sur des questions administratives ou juridiques que sur des questions d'image.

Propos recueillis par Joël Christin

Davantage de lisibilité dans l'organisation

L'organisation des RH prônée par le rapport adopté par le Conseil d'Etat devrait aboutir à quelques simplifications. Actuellement, il existe des Unités ressources humaines (URH) au niveau des départements comme il en existe dans certains services. Désormais, sauf exceptions, les URH ne seront que départementales, soumises chacune à l'autorité politique d'un Conseiller d'Etat et administrative du Secrétariat général du département. Il n'y aura ainsi plus de subordination

hiérarchique entre chefs de service et responsables des ressources humaines (RRH). Mais des liens fonctionnels subsisteront qui permettront de maintenir la collaboration et la proximité. Dans cette nouvelle organisation, il appartiendra aux RRH de ne pas apparaître dans les services comme «l'oeil de Moscou» mais comme des leviers d'action servant autant à fournir au service l'aide et les outils les plus adaptés à ses besoins propres qu'à appliquer la politique du personnel définie par le SPEV. Ce

sont également des liens fonctionnels qui relient les URH au SPEV, sauf pour l'URH du Département de l'économie qui expérimentera en pilote un rattachement hiérarchique direct au SPEV.

Au total, il faudra tout de même compter avec 14 URH. A celles des 7 départements il faut en effet ajouter des URH s'adressant à des catégories de métiers particulières et importantes (enseignants et policiers) et des URH rattachées à des entités juridiques propres (UNIL, Hospices et OJV).

Annualisation du temps de travail: plus de

Annualisation du temps de travail: une façon de gérer son activité non plus en effectuant ses heures par jour mais en les organisant sur une année. Préconisée par la loi sur le personnel, l'annualisation n'a pour l'instant été adoptée que par le Service de l'emploi et le Bureau de l'égalité. A la satisfaction générale. Bilan un an après son introduction.



«L'un des avantages de l'annualisation du temps de travail est la reprise rapide des heures supplémentaires», Alain Fiorina, chargé de recherches au Service de l'emploi.



Mère de trois enfants, Sylvie Durrer, cheffe de projets de recherche au Bureau de l'égalité, gère sa vie de famille et professionnelle d'une manière plus détendue grâce à l'ATT.



«Je ne vois aucun effet pervers à l'annualisation du temps de travail mais bien un plus pour tous», Roger Piccand, chef du Service de l'emploi

L'annualisation vous intéresse, que faire?

Vous êtes un employé de l'Etat de Vaud et vous avez l'impression que l'annualisation du temps de travail pourrait être introduit dans votre service avec profit mais ne savez comment vous y prendre? Sachez d'une part que la Lpers préconise ce mode de gestion du temps de travail et que la taille du service importe peu puisque le Service de l'emploi avec ses 380 collaborateurs et le Bureau de l'égalité fort de 6 personnes l'ont adopté avec succès. La Commission du personnel du département (Copers) peut être saisie du sujet afin d'informer et de sonder les intérêts. D'autre part, le Département de l'économie propose sur le web (www.vd.ch, DEC, intranet, Copers, News) des renseignements sur le sujet tandis que Roger Piccand, chef du Service de l'emploi, tient à disposition les directives et le règlement relatifs à l'ATT dans son service. Textes à adapter ensuite en fonction des spécificités de son service avec l'aide, notamment, de responsables des ressources humaines, avant de les faire valider par le SPEV et de recueillir en votation l'aval d'au moins 75% des collègues. — AG

«Si je devais joindre un bureau de mon service un vendredi après-midi et que je doive entendre sonner le téléphone dans le vide, alors-là on m'entendrait». Roger Piccand, chef du Service de l'emploi (SDE), l'avait d'ailleurs clairement précisé à ses quelque 380 collaborateurs: il était tout à fait favorable à l'introduction de l'annualisation du temps de travail (ATT) à condition que les tâches et surtout le public n'en pâtissent pas. «L'annualisation a été introduite le 1^{er} mai 2004 au Service de l'emploi sans que nos partenaires extérieurs ne s'en rendent compte parce qu'en surface rien n'a changé», précise Alain Fiorina, chargé de recherche du même service et l'un des membres du groupe de travail qui a planché sur l'introduction de l'annualisation au SDE.

Les collaborateurs s'entendent pour dévier les lignes en cas d'absence tandis qu'un service de piquet téléphonique, assumé à tour de rôle par les cadres du service, a été mis en place afin d'assurer une permanence de 8h à 17h.

L'annualisation en bref

Si, en apparence rien n'a changé au Service de l'emploi et que, si peu a changé dans les faits pour ceux des personnes qui ont conservé leurs horaires d'aparavant, l'adoption de l'annualisation a toutefois permis d'organiser le travail avec plus de souplesse.

«L'annualisation n'est pas une solution miracle», relativise Alain Fiorina, «vous devez un certain nombre d'heures de travail par année à votre employeur mais simplement au lieu de les répartir rigidement par jour, vous les organisez librement sur une année.» A condition que le travail soit effectué dans les délais, que le fonctionnement du service n'en souffre pas et que ce ne soient pas toujours les mêmes qui se coltinent les tranches horaires ingrates (8h-9h, 16-17h, lundi matin ou vendredi après-midi).

Travail d'équipe et communication

Tous les personnes rencontrées louent une vertu incontournable de l'annualisation: la communication. Puisque les horaires sont devenus plus variables, ils impliquent de s'organiser entre collègues afin de discuter des tâches à accomplir en cas d'absence, de s'échanger des informations. «L'annualisation est une démarche concertée qui ne peut être imposée (*encadré ci-contre*)», rappelle Sylvie Durrer «et qui dit concertation dit communication; cela renforce le sentiment d'appartenir à une équipe. On se sent solidaire et en cas de surcharge de travail, on est prêt à donner un coup de collier parce que, notamment, nous savons que nous pourrions rattraper rapidement nos heures».

Pour Sylvie Durrer, cheffe de projets au Bureau cantonal de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH), l'annua-

souplesse dans les horaires

lisation lui permet de gérer au quotidien sa vie professionnelle et familiale – elle est mère de trois enfants scolarisés – plus sereinement: «par exemple, si je dois avoir un entretien avec une enseignante à 16h, j'y vais sans culpabilité aucune, puis rattrape mes heures plus tard».

Autre arrangement appréciable: engagée à 80%, Sylvie Durrer travaille dans les faits à 90% et «économise» ainsi des heures qu'elle récupère sous forme de semaines de vacances supplémentaires afin de les passer avec sa famille. «Bien organisés, ces congés prolongés ne prêterent pas le fonctionnement du Bureau d'autant plus qu'ils tombent lors de vacances scolaires, alors que l'activité est moindre». En échange de cette liberté, elle estime tout à fait normal qu'un contrôle sur la gestion du temps de travail du personnel soit effectué, via le timbrage qui devient ipso facto obligatoire en cas d'introduction de l'annualisation. Parce que l'annualisation a d'abord été introduite dans l'industrie afin

de permettre aux patrons de faire travailler la main-d'œuvre au gré des fluctuations du marché, l'annualisation souffre encore d'une mauvaise image. «Un préjugé complètement hors de propos dans le cadre de l'administration», affirme Sylvie Durrer.

Recrutement: un argument en plus

Mis à part le temps consacré au développement du projet ATT – organisation par exemple de séances d'information dans les Offices régionaux de placement (ORP) et les différents bureaux du service – qui s'est parachévé au printemps 2004 par un vote favorable à 86% à son introduction dans le Service de l'emploi, la mise en œuvre de l'annualisation du temps de travail «ne coûte pas un sou aux contribuables et à l'Etat et constitue un véritable plus pour le personnel et même un argument à mettre en avant au moment de procéder à des engagements», conclut Roger Piccand.

Annika Gil

«Une marque de confiance qui motive»

Moins de contraintes, plus de simplicité dans l'organisation de son travail comme de ses absences.

Les bons points de l'annualisation selon un père de famille.

Côté pile: James Urben est conseiller en personnel à l'Office régional de placement (ORP) de Vevey. Côté face: il élève deux garçons, âgés de bientôt 7 et 9 ans, avec son épouse qui elle travaille à mi-temps comme éducatrice. Les deux faces d'un quotidien qu'il s'agit d'emboîter le plus harmonieusement possible. Un défi devenu moins acrobatique depuis que James Urben a pu s'organiser au rythme de l'annualisation du temps de travail. «A titre d'exemple, je peux venir au bureau à 6h du matin, et ainsi aller chercher mes enfants à l'école l'après-midi lorsque ma

femme travaille». Et sans que le travail en souffre, bien au contraire, puisque James Urben peut s'occuper de ses dossiers avec d'autant plus d'efficacité que si tôt dans la journée, il n'est dérangé par aucun téléphone ni sollicité par qui que ce soit.

L'ORP de Vevey compte une trentaine de collaborateurs et les conseillers en personnel travaillent en duo, chacun gérant toutefois de façon autonome son agenda, «ainsi en cas d'absence, toujours discutée à l'avance, le passage de témoin se fait sans heurts». Auparavant, congés et absences devaient être motivés par écrit et engendraient de la paperasse, tandis que les heures supplémentaires s'accumulaient faute d'être reprises rapidement puisqu'elles ne pouvaient faire l'objet que deux demi-jour-



«L'annualisation n'a pas diminué la masse de travail mais elle me permet de le gérer plus efficacement», se réjouit James Urben, conseiller en personnel à l'ORP de Vevey.

nées de congés par mois. Aujourd'hui, James Urben n'a pratiquement plus d'heures supplémentaires et les quelques-unes qui lui restent, il les crédite à son compte-épargne afin de bénéficier du pont des fêtes de fin d'année. «Avec ce système, l'on devient responsable de la gestion de son temps de travail, ce qui est un excellent outil de motivation puisqu'il vous garantit un retour rapide sur investissement», conclut James Urben. – AG

Travail à temps partiel: le livre

Commandé par le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes de la ville de Berne, *Chance Teilzeitarbeit* est un ouvrage explorant les réalités, les attentes, les avantages comme les inconvénients du travail à temps partiel. Basé sur des données récoltées par sondage en 2000 auprès du personnel administratif de la ville de Berne et de la commune de Köniz, de l'hôpital de l'Ile ainsi qu'au sein des employé-e-s de sept entreprises privées, cet ouvrage a été publié en 2002 en allemand et sera édité cet été dans sa version française.

Il n'y a pas que le travail

Qui pratique le temps partiel et pourquoi et dans quelles conditions? Si l'on souhaite promouvoir le temps partiel afin de permettre aux femmes et aux hommes de mieux partager leurs responsabilités familiales, il est impératif de mieux en cerner les réalités. Et l'enquête réalisée en 2000 amène une première surprise: plus de la moitié des sondés affirme privilégier le temps partiel non pas pour disposer de plus de temps pour sa famille (ce motif arrive en 2e position) mais bien pour pouvoir concilier vie lucrative et d'autres domaines de vie (sport, art, études...), afin de ne plus accorder la priorité absolue au travail!

Parce que le travail n'occupe plus l'entier du temps, les sondés disent s'y consacrer avec d'autant plus de plaisir, d'efficacité et de concentration. Sans que la valeur sociale accordée à leur activité en pâtisse ou que les charges en travail augmentent. Sans surprise, les personnes ayant une activité à temps partiel sont majoritairement convaincues que cette forme de travail est compatible avec des tâches de direction (à un taux de 70 ou 80%) ou si celle-ci est organisée sur le mode du job-sharing (partage par deux personnes d'un poste).

Un ouvrage dense accompagné d'un CD-Rom qui présente les données et les analyses des études ainsi que des exemples de cas et des jeux de rôles. – AG

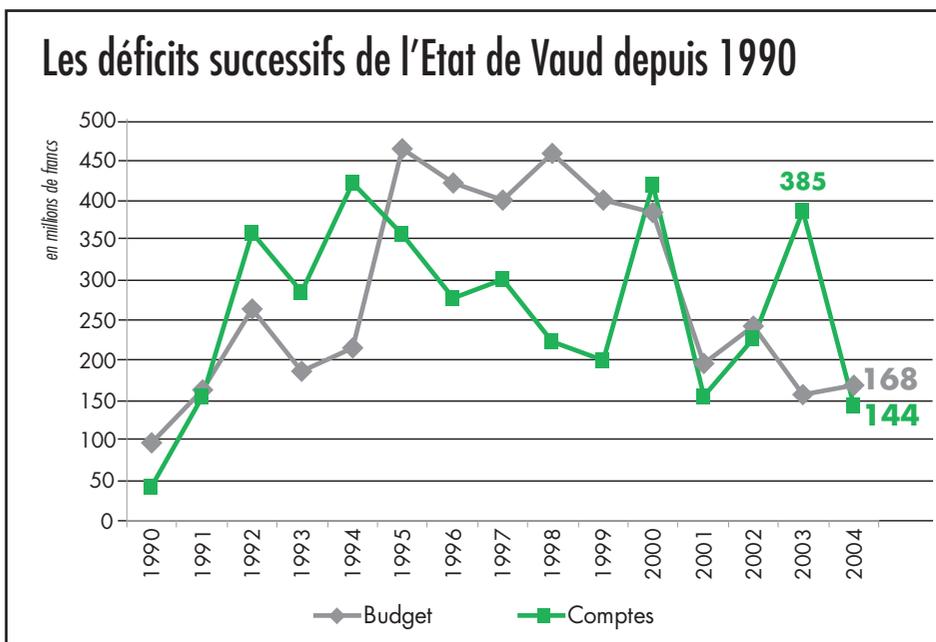
«Chance Teilzeitarbeit» (Argumente und Materialien für Verantwortliche, mit Arbeitsmaterialien auf CD-Rom), édité par Jürg Bailod en 2002 par les presses de l'ETH de Zürich. Le titre français qui paraîtra cet été est encore inconnu; l'éditeur romand en sera «Les Réalités Sociales». Traduction italienne prévue pour cette année.



Comptes 2004: charges maîtrisées

Les comptes 2004 de l'Etat de Vaud se soldent par un déficit de 144 millions de francs, alors que le budget prévoyait 168 millions.

Le déficit 2004 est le plus bas depuis 1991. Ce résultat est dû pour l'essentiel à une maîtrise rigoureuse des dépenses (1,9 % de moins que prévu au budget), qui compense l'insuffisance des recettes par rapport au budget (1,5 % de moins que prévu).



Les dépenses 2004 s'élèvent à 6'240,7 millions de francs, alors que le budget prévoyait 6'358,6 millions. Cet écart de 117,9 millions est principalement dû aux mesures de compression des dépenses appliquées par le Conseil d'Etat en 2004, notamment à la suite de la publication des comptes 2003, dont le déficit atteignait 385 millions. Ainsi, les «mesures immédiates» décidées en avril 2004 ont produit une économie de 42 millions. Le ralentissement de certains projets, associé à la mesure «300 postes» (voir encadré ci-dessous), aboutit à une non-dépense de 103 millions sur la masse salariale.

Le ralentissement ou le gel, voire l'abandon de certains projets d'investissements comme celui du Musée romain d'Avenches,

pourtant approuvé par le Grand Conseil, ou comme celui de la Maison du gouvernement dans le bâtiment de l'ancienne Ecole de chimie, pourtant inscrit au Programme de législation, ont aussi un effet modérateur sur le budget de fonctionnement. En effet, ces investissements occasionnent toujours des coûts administratifs et des tâches supplémentaires qui se traduisent en mandats, en postes de travail et en salaires.

Dépenses imprévues

Certaines dépenses sont supérieures à ce que prévoyait le budget. C'est surtout le cas de l'aide sociale, qui atteint 13 millions de plus qu'attendu. S'y ajoutent deux dépenses ponctuelles importantes et non budgétisées: un amortissement extraordinaire lié à la

FAREAS pour 23 millions et une subvention pour solder l'ancien régime financier de l'UNIL pour 57 millions.

Augmentation des prestations sociales

Si les dépenses paraissent bien maîtrisées dans le domaine administratif, elles sont en forte hausse dans celui des prestations sociales: 13 millions de plus que le budget. Ce sont 13 millions de crédits supplémentaires qui ont été demandés à la Commission des finances du Grand Conseil pour permettre au Canton d'allouer les aides financières aux personnes qui y ont droit selon la loi. C'est dire que la paupérisation d'une partie de la population, liée à l'augmentation du taux de chômage, a largement dépassé dans son ampleur ce que pouvaient prévoir, en 2003, les auteurs du budget 2004. A cela s'ajoute l'augmentation de la population du canton qui, si elle apporte des contribuables nouveaux, représente simultanément des charges nouvelles dans tous les domaines, y compris le social.

Recettes: faiblesse des impôts sur le revenu et la fortune

Quant aux revenus, ils s'élèvent à 6'096,9 millions de francs, alors que le budget prévoyait 6'190,2. Cet écart de 93,3 millions résulte principalement de la faiblesse des rentrées fiscales des personnes physiques: les impôts sur le revenu et sur la fortune ont rapporté 168 millions de moins que prévu. En revanche, les impôts sur le bénéfice et le capital dépassent de 67 millions le budget,

109 postes supprimés

2004 était la première année d'application de la mesure dite «300 postes». Cette mesure consiste à ne pas repourvoir, pendant trois ans de suite, une centaine de postes laissés vacants par le départ de leur titulaire. Elle ne suppose donc aucun licenciement. L'idée est de saisir l'occasion de tout départ naturel, à la retraite ou ailleurs,

pour réorganiser les activités du service, simplifier les procédures, éventuellement supprimer des tâches non indispensables, en sorte que le travail puisse se faire avec une personne de moins. Il ne doit pas en résulter de surcharge pour le personnel restant en place. Cette mesure a été appliquée au secteur administratif, à l'exclusion des secteurs au service direct de la population (enseignants, infirmières, assistants sociaux, etc.).

L'objectif du Conseil d'Etat pour cette mesure a été atteint, et même dépassé, puisque 109 postes (équivalent temps plein) ont été supprimés en 2005. Cela représente une économie de 5,5 millions.

La mesure «300 postes» doit être poursuivie en 2005 et en 2006. Même si elle poursuit des buts analogues, est distincte de la démarche DEFI, dont les premiers effets devraient apparaître dans le budget 2006.

grâce aux bons résultats des sociétés en 2003. Il convient de mentionner un impôt successoral extraordinaire, qui permet à lui seul d'améliorer de 53 millions les recettes.

2004 mieux que 2003

Bien que toujours insuffisant par rapport au budget, le rendement des impôts est nettement supérieur à ce qu'il avait été en 2003. Si l'on compare les recettes fiscales de comptes à comptes entre 2003 et 2004, on peut même constater une augmentation de 765 millions des recettes fiscales! Mais attention: près de 420 millions de ces recettes résultent de la modification des coefficients d'impôts du Canton et des communes, suite à la nouvelle répartition des tâches issue de l'opération EtaCom. Ils sont donc

immédiatement absorbés par des dépenses supplémentaires. Plus encore, puisque les comptes 2004 montrent qu'en définitive la «bascule» EtaCom a coûté 12,4 millions à l'Etat: face à ces 421,1 millions de recettes supplémentaires, il y a 433,5 millions de dépenses.

Finalement, l'amélioration des revenus totaux 2004 par rapport aux revenus 2003 s'élève à 359,3 millions, soit 6,3 %. C'est le reflet d'une sorte de retour à la normale, après une année particulièrement calamiteuse marquée par le passage problématique à la taxation annuelle postnumerando dans une conjoncture économique défavorable.

Instabilité

De manière générale, la lecture des comptes 2004 fait apparaître de nombreuses variations imprévisibles, aussi bien dans le domaine des dépenses que dans celui des recettes, à la hausse comme à la baisse. Le changement de système fiscal, la nouvelle répartition des charges entre l'Etat et les communes ainsi qu'une conjoncture économique en dents de scie sont autant de facteurs d'instabilité et de fragilité pour les

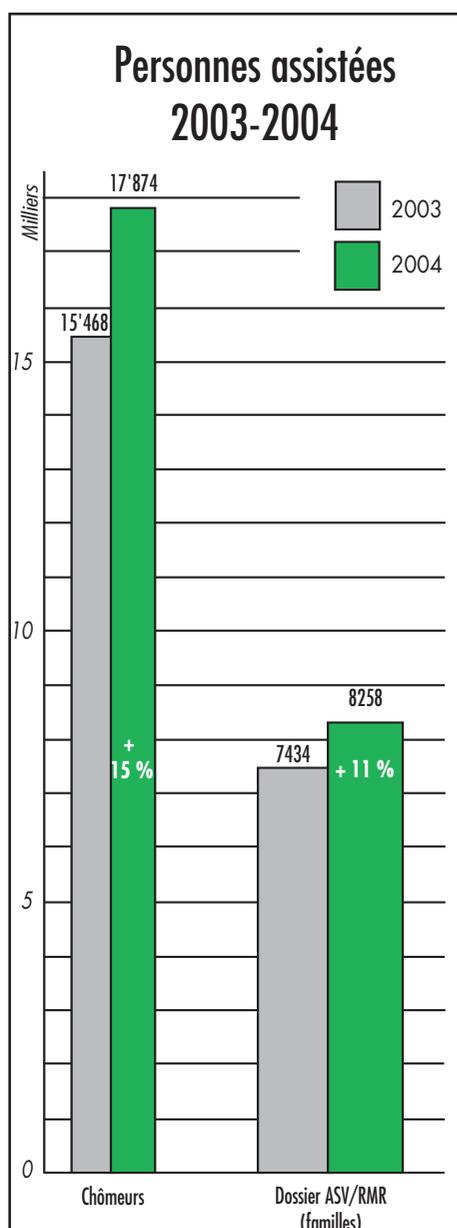
finances vaudoises.

Le Conseil d'Etat a dit sa satisfaction de constater que le déficit 2004 est inférieur à celui budgétisé. Cela n'en reste pas moins un déficit important qui, comme ceux des années précédente, contribue à augmenter la dette du Canton. Cette dette s'élève, au comptes 2004, à 8,649 milliards de francs. Le paiement des intérêts a coûté 293 millions, soit quinze de plus qu'en 2003. Une augmentation due en partie à une légère hausse des taux d'intérêt.

Poursuite des efforts

Dans ces conditions, le Conseil d'Etat ne trouve rien dans les comptes 2004 qui lui permette de relâcher l'effort engagé selon le Programme de législature pour équilibrer le budget de l'Etat en 2007. La planification financière prévoit une contribution financière des communes de l'ordre de cent millions, à réaliser progressivement au cours des trois ans qui viennent, ainsi qu'une compression des dépenses de l'Etat de 120 millions à réaliser en deux ans sous le signe de la démarche DEFI (voir ci-dessous).

LR



La statistique du chômage et celle du nombre de familles au bénéfice de prestations sociales suivent le même mouvement ascendant. D'où une augmentation de dépenses de 13 millions sous forme de crédits supplémentaires en 2004.

Démarche DEFI: le temps des décisions

Suivant le calendrier établi lors de son lancement en novembre 2004, la démarche DEFI est entrée dans sa quatrième phase, qui doit être celle des premières décisions.

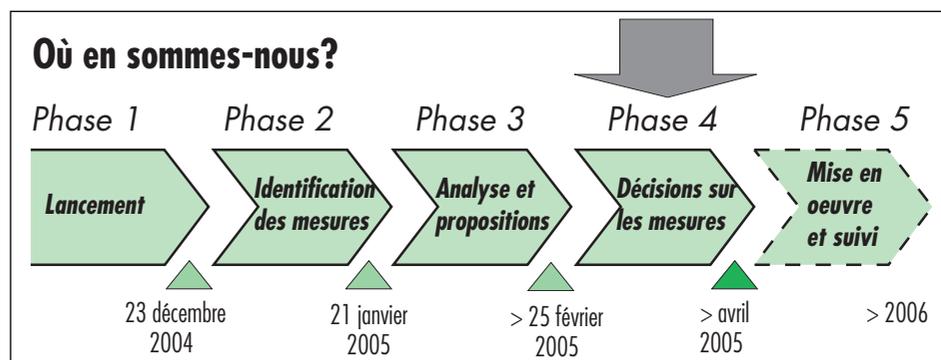
Rappel: la démarche DEFI doit notamment contribuer à réaliser l'équilibre du budget de l'Etat pour 2007. Le mot d'ordre est «faire moins avec moins». La démarche est entièrement conduite par les forces internes de l'Etat.

Selon le constat fait en février déjà par le comité de pilotage sur la base de quelque 500 propositions de mesures venant des services, les objectifs financiers ne sont pas encore atteints. Les chefs de département et leurs chefs de service vont se mobiliser d'ici fin avril pour trouver d'autres pistes d'économies, en particulier dans les do-

maines du réexamen des prestations et de la simplification administrative.

La phase des décisions se déroule à deux niveaux. Pour les mesures qui sont de leur compétence, les départements et les services procèdent à la mise en oeuvre selon les modalités qu'ils ont retenues. Pour ce qui est des propositions qui relèvent du Conseil d'Etat, ce dernier a agendé d'avril à juin une série de séances consacrées à DEFI pour aboutir à des décisions de principe. Les premiers effets des mesures départementales et des décisions du conseil d'Etat seront intégrés au projet de budget pour 2006.

• Le dossier «DEFI» peut être consulté en tout temps sur le site intranet de l'Etat. Vous pouvez envoyer vos questions ou vos remarques par e-mail à l'adresse info.defi@vd.ch.



Votations du 17 avril : le Conseil d'Etat appelle à voter cinq fois «oui»

Le texte qui suit a été publié dans la Feuille des Avis officiel du 15 mars dernier, avec la photo du Conseil d'Etat dans sa nouvelle composition.

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Le 17 avril prochain, vous êtes appelés à vous prononcer sur cinq textes législatifs longuement préparés par le Conseil d'Etat, puis débattus et finalement adoptés par le Grand Conseil.

Loi sur les EMS

La loi sur les EMS est une condition nécessaire à la mise en ordre de l'ensemble du secteur de l'hébergement des personnes âgées, durement critiqué ces dernières années en raison d'excès révélés par la presse, documentés et analysés par le Contrôle cantonal des finances puis par une Commission

d'enquête parlementaire. En outre, elle permettra la création des 400 lits indispensables au réseau des EMS du canton.

Décrets fiscaux

Les quatre décrets fiscaux doivent être compris dans le contexte global de l'assainissement des finances cantonales, auquel toutes les catégories de la population sont appelées à contribuer. Pour la première fois, notre budget cantonal prévoit des dépenses inférieures à celles de l'année précédente. Les collaborateurs de l'Etat subissent une baisse de leurs salaires. L'administration se réorganise pour délivrer ses prestations à moindre coût, avec des effectifs amaigris. Les bénéficiaires de prestations et de subventions doivent se serrer la ceinture pour faire face à la réduction des sommes qui leurs sont allouées. Toutes ces mesures, concrétisées par le budget 2005, ont été

décidées par le Grand Conseil et ne sont pas soumises au vote du peuple.

Dans ce contexte, les quatre décrets fiscaux ne sont rien d'autre que le moyen par lequel les catégories les plus aisées de la population vaudoise, qui ne dépendent ni de prestations sociales ni de subventions publiques, participeront à l'effort général. Approuver ces quatre décrets fiscaux revient à soutenir l'effort demandé par les autorités cantonales, de manière équilibrée, à l'ensemble de la population du canton.

Sortir du marasme

Le Conseil d'Etat veut sortir le Canton du marasme où il peine depuis quinze ans. Il ne pourra le faire qu'avec le soutien des citoyennes et des citoyens qui lui ont confié son mandat. C'est pourquoi il vous recommande de voter cinq fois OUI le 17 avril prochain.



La nouvelle loi sur les EMS doit permettre à l

Un tailleur sur mesure? A l'école de couture, bien sûr

Faire rimer élégance frivole avec école? Un pari que l'école de couture de Lausanne relève, elle qui fait défiler ses créations, collabore à une exposition sur le couturier vaudois Piguet et coud sur mesure le vêtement de vos rêves.



ANNIKA GL. JACQUES STRASSER

Heidi Schürch, après y avoir été élève puis enseignante, la voici directrice ad interim depuis 2004 de l'Ecole de couture de Lausanne qui arbore depuis cette année un nouveau logo.

Envie de vous offrir un vêtement sur mesure? ECL, rue César-Roux 2, 1005 Lausanne. Tél.: 021 312 32 37. La cliente peut amener un modèle et ses coupons de tissu ou choisir sur place. Tous les travaux se font sur devis. Il faut compter un mois de délai pour un tailleur et disposer d'un peu de temps pour la prise des mesures et les essayages.

«Et si on mettait un nœud à l'encolure et de superbes boutons pour donner du tonus à l'ensemble? Le salon d'essayage est un vrai chantier, assise par terre, je nage au milieu des tissus avec un bonheur sans mélange». Ainsi parlait en 1999 Anne Bécholey-Guberan dans la brochure qui raconte les 100 ans de l'Ecole de couture de Lausanne (ECL, devenue cantonale en 1992).

Anne Bécholey-Guberan est l'une des fidèles clientes de l'ECL, qui depuis des années s'offrent qui une robe, qui un tailleur ou un manteau, tous confectionnés par les élèves de l'école. Car pour que les apprenties couturières progressent, il leur faut pouvoir se faire l'aiguille et le coup de

ciseaux sur de véritables créations.

Le stylisme, nouveau métier rêvé

La mode est aujourd'hui furieusement *in*. Les fillettes disent vouloir être stylistes comme leur maman disait vouloir être infirmière ou hôtesse de l'air. «Nombre d'élèves commencent l'ECL avec pour seule motivation celle de créer, de dessiner des modèles, elles sont alors rapidement confrontées à un gros malentendu», soupire Heidi Schürch, directrice de l'ECL. Si le CFC de couturière (*encadré gris*) demande évidemment de la créativité, il exige aussi et surtout beaucoup de travail afin de pouvoir maîtriser le vêtement du début à la fin. Meticulosité, répétition des gestes, con-

naissance parfaite des tissus et des coupes, forment la trame réelle du métier.

Le tailleur, pièce maîtresse

L'obtention d'un CFC n'est possible que si l'élève maîtrise parfaitement la confection du tailleur. Un classique incontournable qu'Heidi Schürch a fait décliner en 17 modèles à ses élèves et qui ont été exposés en février dernier au Forum de Lausanne.

En misant sur les défilés et les expositions (v. *encadré vert*), Heidi Schürch cherche non seulement à faire rayonner les compétences de l'ECL mais aussi à jouer le jeu de la mode qui est de se montrer. – AG

28 avril: défilé de la collection printemps-été de l'Ecole de couture de Lausanne au Beau-Rivage. Sur invitation.

Dès le 11 juin: Exposition Robert Piguet au Musée suisse de la mode, à Yverdon-les-Bains. 3000 croquis et photos du couturier yverdonnois qui a habillé Piaf, Edwige Feuillère et Arletty y seront exposés ainsi qu'une dizaine de créations, ressuscitées par les élèves de l'ECL.

16-25 septembre: sur le thème du sport, les élèves de l'ECL présenteront leurs modèles pendant le Comptoir.

Couturière et tailleur, deux métiers

«Un costume trois pièces sur mesure? Il faut compter au minimum 60 à 70 heures de travail, plus les fournitures». Précisions d'Heidi Schürch qui expliquent peut-être partiellement la raréfaction du métier de tailleur. Car attention! un tailleur n'est pas une couturière et vice-versa. L'Ecole cantonale de couture de Lausanne, ainsi que son nom l'indique, ne forme que des couturiers et des couturières – actuellement 64 apprentis dont 1 jeune homme,

répartis sur 3 ans d'étude – soit des *créateurs et des créatrices en vêtements pour femmes* selon la nouvelle terminologie adoptée depuis trois ans par le CFC.

Tandis que les tailleurs confectionnent surtout des vêtements pour hommes: costumes, manteaux et autres robes de chambre d'intérieur qui ont fait les beaux jours des dandys d'hier et qui peinent à s'imposer aux porte-monnaie de la gent masculine d'aujourd'hui. – AG

Les Rencontres de la Manufacture



La haute école de théâtre de suisse romande (HETSR), a repris en mars le fil de ses Rencontres avec des personnalités de la scène. Ouvertes au public, ces rencontres ont toutes lieu à la Manufacture, nom de scène de la HETSR:

- **Claude Régy**, metteur en scène français, évoquera le texte et la façon de lui restituer sa force créatrice, sans le jouer, afin de lui restituer son rôle de transmetteur de sensations et d'images. *Un mot sur une page*. Lundi 11 avril (à 20h)
- **Philippe Mentha**, comédien, metteur en scène et créateur du Théâtre Kléber-Méleau, à Renens, se posera moult questions sur l'avenir et le rôle du théâtre en Suisse romande. *Un cri dans la nuit*. Lundi 18 avril (à 20h).
- **Philippe S. Hadengue**, écrivain et peintre français, mènera une conversation à bâtons rompus avec Yves Beaunesne, directeur de La Manufacture, sur le travail d'écriture et de peinture, rigoureusement différent. *L'artiste ne démontre rien, il dévoile*. Lundi 9 mai (à 20h)

HETSR, La Manufacture, rue du Grand-Pré 5, Lausanne. Tél. 021 620 08 80, www.hetsr.ch.

Concours d'architecture pour le nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts: lauréats zurichois

Le bureau zurichois Berrel Wüsler Kräutler a été désigné lauréat du concours international du nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts (nMBA). Le 10 mars dernier, le jury, présidé par Philippe Biéler, a procédé à la remise des prix au Palais Rumine en présence de la Présidente du Conseil d'Etat, Anne-Catherine Lyon.

Lancé en février 2004, le concours international d'architecture a reçu 249 projets en provenance de 15 pays qui ont été examinés par un jury international nommé par l'Etat de Vaud. Début 2005, le jury a examiné les 9 projets finalistes et a désigné un lauréat à l'unanimité. Six prix et une mention ont été décernés.

Relation avec le lac

Le premier prix du concours a été attribué au projet *Ying Yang* du bureau zurichois Berrel Wüsler Kräutler. Le futur bâtiment, implanté à Bellerive, en bordure immédiate du rivage, dialogue par sa présence discrète et lumineuse avec les eaux du Léman tout en ouvrant grande une fenêtre sur le lac. De l'avis du jury unanime, ce projet répond au plus près aux exigences fonctionnelles et environnementales du cahier des charges. Son coût de construction correspond au budget prévu de 54 millions de francs (y compris le second crédit d'études).

Le nouveau Musée s'inscrit dans un plan d'affectation cantonal (PAC) dont la mise à l'enquête est prévue pour l'automne 2005. Dé-



Les lauréats Raphael Kräutler, Maurice Berrel et Charles Wüsler.

but 2006, une demande de crédit d'études sera soumise au Grand Conseil. Le musée devrait ouvrir ses portes d'ici à la fin de la décennie. La *Fondation pour la création d'un nouveau Musée des Beaux-Arts*, qui s'engage aux côtés des collectivités publiques, est activement occupée à rassembler des fonds privés.

Le projet du lauréat ainsi que les huit autres projets finalistes sont exposés au Musée cantonal des Beaux-Arts, Palais de Rumine jusqu'au 15 mai. Un catalogue est édité à cette occasion. Sans oublier le site du Musée des Beaux-Arts (voir page suivante).

Les outils en fer d'Aventicum

Tout connaître des outils en fer utilisés par les artisans et citoyens de la ville romaine d'Avenches en se plongeant dans le dernier ouvrage édité par l'Association Pro Aventico: *Les outils en fer du Musée Romain d'Avenches*. Plus de 600 pièces ont été répertoriées par l'archéologue Anika Devauchelle et classées en fonction des corps de métiers les ayant eus en main: forgerons, agriculteurs, tisserands, tanneurs,...Et c'est



tout la vie artisanale d'Aventicum qui revit au travers de ces pages, sa localisation dans la ville comme son importance ou son genre de production.

«Les outils en fer du Musée Romain d'Avenches», par Anika Devauchelle. 232 pages. Prix: 50 frs + port. Commande: Association pro Aventico, case postale 237, 1580 Avenches, musee.romain@musrav.vd.ch, fax: 026 676 42 15

Vacances sportives 2005-2006

Pour la 16ème année consécutive, le Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) édite et distribue gratuitement le catalogue des vacances sportives 2005-2006, susceptible d'intéresser de

nombreux jeunes amateurs de sport mais aussi de culture. Ce document – qui vient de paraître – propose plus de 250 camps.

Ces camps - principalement à caractère sportif - sont organisés pendant les vacances scolaires de printemps, d'été, d'automne et d'hiver par diverses institutions et sont ouverts

aux enfants et aux jeunes âgés de 3 à 20 ans et plus. Ils offrent une variété d'activités sportives telles que VTT, alpinisme, escalade, tir à l'arc, tennis, football, voile, planche à voile, canoë-kayak, équitation, ski, snowboard, patinage, langues et sports, etc. ...

Ces camps proposent également des loisirs culturels et

éducatifs, tels que découverte de la faune et de la forêt, de l'environnement, de la vie à la ferme.

Le catalogue peut être obtenu gratuitement sur simple appel téléphonique auprès du Service de l'éducation physique et du sport, ch. de Maillefer 35, 1014 Lausanne, tél. 021/316.39.51, le matin!

Le web du canton foisonne de nouveautés

Le premier site en mouvement de www.vd.ch fait parader chevaliers et tonner le canon au Musée militaire du Château de Morges tandis que le site du Département de la formation et de la jeunesse s'est complètement réorganisé. Eh bien surfez maintenant!

Musée des Beaux-Arts, avant et après

Depuis le 11 mars dernier le lauréat du concours d'architecture du nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts est connu: il s'agit du bureau zurichois Berrel Wüsler Kräutler. Partez non seulement à sa découverte et de son projet destiné à être construit à Bellerive, à l'ouest d'Ouchy, mais aussi des collections et de l'histoire de cette institution installée depuis 1906 au Palais de Rumine. www.beaux-arts.vd.ch



Ca bouge sur le site du Musée militaire vaudois de Morges

C'est une première sur le web de l'Etat de Vaud: le site du Musée militaire vaudois, logé au Château de Morges, se dévoile tout en mouvements (flash dans le jargon informatique): porte qui s'entrouvre, armure qui parcourt les recoins du château ou une épée qui pointe les chapitres de l'histoire militaire et de l'artillerie du canton. Une animation ludique et des galeries photographiques qui éclairent les trésors de la collection du Musée. Attention: pour accéder à ce site, il faut disposer d'un plug-in *Flash Player* téléchargeable depuis la page d'accueil du site.

www.chateau-morges.ch



Dénicher en un clic l'Office des poursuites et faillites idoine

Pas toujours évident de connaître l'Office des poursuites et des faillites en charge d'une commune, d'un quartier ou d'une rue – à titre d'exemple 3 Offices se partagent l'agglomération lausannoise-. Réactualisé, le site des Offices des poursuites et faillites permet d'identifier rapidement l'un ou l'autre des 18 Offices responsables en lui proposant l'adresse d'un débiteur par exemple. www.ojv.vd.ch/OPF/index.html



Lutte contre la maltraitance infantile

Un nouveau site consacré à la prévention des mauvais traitements envers les enfants vient d'ouvrir. Il s'inscrit dans le cadre de la mission du délégué à la prévention des mauvais traitements envers les enfants, rattaché depuis janvier 2005 au Département des institutions et des relations extérieures. Il s'adresse au grand public comme aux professionnels du monde de l'enfance. Certaines pages sont exclusivement réservées à ces derniers. Il comprend des adresses utiles et des liens vers d'autres sites, qui permettent de contacter notamment associations et pouvoirs publics.

www.prevention-maltraitance.vd.ch/

Ouverture du site du Service de la protection de la jeunesse

Concrètement, quelles sont les prestations proposées par le Service de la protection de la jeunesse? Le nouveau site du SPJ explique sa mission – protéger les mineurs en danger dans leur développement

– et les moyens dont il dispose. Il traite également des facteurs de mise en danger des mineurs et de leur prévention.

www.dfj.vd.ch/spj

L'Office de perfectionnement scolaire présente un projet pilote faisant appel à l'Open Source

Réalisé à l'aide d'un logiciel *Open Source* dans le cadre d'un projet pilote pédagogique, la plate-forme de l'Office de perfectionnement scolaire, de transition et d'insertion (OPTI) informe public et professionnels de l'école. www.opti.edu-vd.ch

Le Département de la formation et de la jeunesse fait peau neuve

Le contenu du site faitier du DFJ a été réorganisé tandis que son ergonomie est devenue plus intuitive. Dans le menu *pratique*, élèves, parents et enseignants accèdent rapidement aux principales prestations du département.

www.dfj.vd.ch



Intégration et étrangers: qui fait quoi?

Le site du Coordinateur cantonal en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme ouvre ses pages sur son crédo: l'intégration est l'affaire de tous. Le volet organisationnel présente sa mission ainsi que ses partenaires cantonaux et communaux. Le volet pratique permet d'entrer en contact avec des organismes spécialisés et de consulter des textes fondamentaux.

www.dire.vd.ch/integration

Création d'un Service chargé des relations institutionnelles

Le Service de justice, de l'intérieur et des cultes sera scindé en deux de façon notamment à mieux prendre en compte les besoins des communes

Afin de resserrer les liens du Canton avec les communes, le Conseil d'Etat a décidé de créer un service spécialisé, véritable centre de compétences mis à leur disposition. Le 1er juillet 2005, l'actuel Service de justice, de l'intérieur et des cultes (SJIC) sera scindé pour donner naissance au Service des communes et des relations institutionnelles (SECRI) et au Service juridique et législatif (SJL). Ce dernier assurera une mission d'appui juridique auprès de l'administration cantonale.

Prévue pour le 1er juillet 2005, la réorganisation du Service de justice, de l'intérieur et des cultes (SJIC) donnera naissance au Service des communes et des relations institutionnelles (SECRI). Comme son nom



Eric Golaz, actuel chef du SJIC, prendra la tête du nouveau Service des communes et des relations institutionnelles (SECRI)..



Jean-Luc Schwaar, actuellement premier conseiller juridique au SJIC, dirigera le nouveau Service juridique et législatif (SJL)..

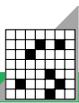
l'indique, cet organe sera l'interlocuteur privilégié des communes au sein de l'Etat. Cette décision du Conseil d'Etat s'inscrit dans le programme de législature 2003-2007 du Gouvernement, qui prévoit de «mettre

en évidence le secteur chargé des relations générales avec les communes».

Centre de compétences pour les communes, ce service entretiendra également des relations étroites avec les institutions partenaires du Canton que sont l'Ordre judiciaire, les Eglises, les communautés religieuses et les préfets. La direction du SECRI sera assurée par Me Eric Golaz, actuellement chef du SJIC.

La mission du Service juridique et législatif (SJL) sera, elle, de nature transversale au sein de l'Etat. Il assurera une mission d'appui juridique et législatif auprès du Conseil d'Etat et des services de l'administration. Cette activité est particulièrement importante depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution cantonale, mais aussi dans l'optique de la nouvelle répartition des tâches entre Confédération et cantons (RPT). Pour diriger ce nouveau service, le Conseil d'Etat a désigné Me Jean-Luc Schwaar, actuel premier conseiller juridique du SJIC.

Le SJIC avait été créé en mars 2000 par la fusion de deux services, celui de justice et législation et celui de l'intérieur et des cultes. Bénéficiant d'une synergie entre les compétences de ces deux anciennes entités, le SJIC a été à même de mettre en œuvre dans la législation cantonale les réformes institutionnelles initiées par la nouvelle Constitution. En été 2005, la plupart de ces réformes seront bien avancées, certaines toucheront à leur terme. Dans ce contexte, il est cohérent de revenir à une logique de métiers, rassemblant les compétences de chaque domaine dans un service propre, sans préjuger de l'organisation future du département présidentiel.


MOTS CROISÉS

Horizontalement

- Il y en a qui voudraient que Pierre-Yves Maillard ne le soit pas.
- Elle vient de l'Est.
- Cette année, on s'en passera.
- Rejeté. Passe à Padoue.
- Annonce en quoi l'on est docteur. Certains le font venir des Alpes.
- Traîtresses à Saint-Laurent.
- Hostile à la séparation.
- Repousse par le nez. Nouvel-An au Vietnam
- Relation périmée. Les salles du bâtiment Perreux le sont en permanence.

Verticalement

- Malgré ses grands airs elle finit toujours

Solution du n°162

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	C	A	N	A	L	I	S	E	R
2	A	M	E	N		F	U	M	E
3	M	O	T	T	U		C	S	P
4	P	U		A	R	T	E		A
5	A	R	O	B	A	S		U	N
6	G	E	L	U	L	E	S		D
7	N	U	E	S		T	O	F	U
8	E	S		E	M	S		S	E
9	S	E	S		O	E	U	F	S

- par se comporter comme un sac.
- Discours pas rigolo.
- Inconditionnel. On le souhaite aux disparus.
- Laboratoire expérimental à l'EPFL. Se prend au réveil.
- On voit qu'elle s'est fait rouler...
- Véhicule avec quelque chose en plus En Italie, contrôle le marché pétrolier.
- Père de James Bond. Provoque.
- Grand mafioso. Suivie à la trace.
- Il faut la tirer quand tout a mal tourné. Beaucoup d'ingénieurs en sont sortis.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									

Renforcement du contrôle financier de l'Etat

Nouvelle Constitution vaudoise oblige, le Conseil d'Etat met en consultation son projet de Cour des comptes tandis qu'il nomme une directrice à la tête du Contrôle cantonal des finances.

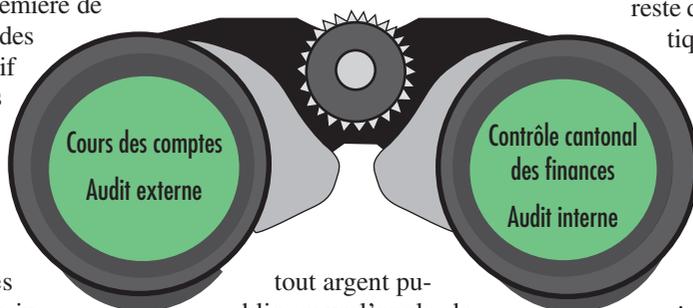
La Cour des comptes en consultation

Le Conseil d'Etat a autorisé la mise en consultation du projet de loi sur la Cour des comptes, la première de ce genre en Suisse. Indépendante des autres pouvoirs, elle a pour objectif de vérifier l'utilisation des deniers publics.

D'après la Constitution, le contrôle des finances publiques du canton relève du Grand Conseil, qui l'exerce notamment au travers de ses commissions des finances et de gestion. Le cadre juridique est défini par la loi sur le Grand Conseil et la loi sur les finances, actuellement en cours de révision. En 1996, l'Etat a introduit en outre le Contrôle cantonal des finances (CCF), à disposition du Conseil d'Etat, mais aussi du Grand Conseil pour sa haute surveillance sur le gouvernement, l'administration et les tribunaux.

Les constituants vaudois ont voulu donner davantage d'autonomie et d'indépendance à l'entité chargée de contrôler les finances publiques. Adoptée en 2002, la nouvelle Constitution cantonale institue à son article 166 une Cour des comptes, qui «assure en toute indépendance le contrôle de la gestion

des finances des institutions publiques désignées par la loi ainsi que de l'utilisation de



tout argent public, sous l'angle de la légalité, de la régularité comptable et de l'efficacité».

Le contrôle cantonal des finances en charge des audits internes

La création de cette nouvelle institution implique une redéfinition du rôle du CCF, qui devient un service consacré spécifiquement à l'audit interne de l'Etat. Il poursuit ses missions de contrôle auprès des services et des entités subventionnées, et leur soumet ses recommandations pour en améliorer le fonctionnement. Le CCF conserve son indépendance, établit son programme de travail ou intervient sur demande du Conseil

d'Etat, qui ne peut mandater la Cour des comptes.

Dépenses externes de l'Etat sous l'œil de la Cour des comptes

De son côté, la Cour des comptes a pour fonction première l'audit externe des comptes de l'Etat, afin d'en attester la légalité et la régularité. Toutefois, son contrôle ne s'étend pas à la légitimité des dépenses, qui reste du pouvoir exclusif des autorités politiques. Concrètement, toutes les collectivités publiques (Etat, communes), les institutions publiques (ECA, Hospices) ou celles bénéficiant de fonds publics sont soumises à sa surveillance.

La Cour des comptes ne constitue nullement un quatrième pouvoir. Elle est dépourvue d'autorité juridictionnelle et ne peut donc pas décider de sanctions sur la base de ses contrôles. Elle s'exprime au travers de ses rapports, qui sont publiés «dans la mesure où aucun intérêt prépondérant, public ou privé, ne s'y oppose» (art.166 Cst-VD). Conformément à la Constitution, le Grand Conseil en désigne les cinq membres pour une durée de six ans, sur préavis d'une commission composée de députés et d'experts indépendants.

A terme, l'institution compterait une quinzaine de collaborateurs, et le premier audit des comptes de l'Etat porterait sur l'exercice 2007. L'avant-projet de loi est mis en consultation publique jusqu'au 9 mai, le projet définitif n'étant prévu qu'à l'automne.

Marinette Kellenberger, directrice du Contrôle cantonal des finances

Au terme d'une exigeante procédure de recrutement, le Conseil d'Etat a désigné Marinette Kellenberger-Décaillot cheffe du Contrôle cantonal des finances. Elle entrera en fonction le 1er juillet prochain.

En mai 2003, le Conseil d'Etat désignait à la direction ad intérim du Contrôle cantonal des finances (CCF) Pierre-André Romanens et Thierry Bonard, tous deux adjoints du chef de service. S'ouvrait parallèlement une procédure de recrutement qui, pour assurer une indépendance maximum, a fait appel d'une part à une entreprise privée, et d'autre part à une commission de sélection composée en majorité de spécialistes hors administration vaudoise. C'est seulement au début de cette année que la candidature de Marinette Kellenberger a pu faire l'objet

d'une recommandation unanime tant de la part du cabinet de recrutement que des membres de la commission.

Née en 1962, Marinette Kellenberger est experte-comptable diplômée depuis 1988 et membre de la Chambre Fiduciaire. Elle a exercé au sein de plusieurs sociétés avant de s'installer comme experte indépendante. Elle est également chargée de cours auprès de l'Académie d'expertise comptable et de la Haute Ecole d'ingénieurs et de gestion. Depuis 2001, elle est déléguée de l'Etat au Conseil d'administration de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud, siège qu'elle quittera dès son entrée en fonction.

Mme Kellenberger mettra à profit ses capacités d'organisation ainsi que ses qualités humaines dans le futur réaménagement du



service. En effet, le projet de loi sur la Cour des comptes implique un recentrage des activités du CCF sur le contrôle interne des finances de l'Etat. Le cadre juridique entend conserver au service son indépendance.



Le Chœur des Gymnases lausannois chantera le *Jugement de Pâris*



Depuis l'automne, les gymnasiens ont consacré plusieurs samedis aux répétitions tandis que les anciens choristes venus en renfort chantaient le mercredi soir, tous sous la direction d'Olivier Piquet et plusieurs fois en présence du compositeur Jean-Claude Bossel.

Ceux qui s'y trouvaient s'en souviennent encore. C'était au printemps 2001. Les murs de la Cathédrale avaient vibré et des tonnerres d'applaudissements ponctuaient le concert du Choeur des gymnases lausannois qui venait d'interpréter le *Requiem* de Mozart et les *Chants de l'au-delà*, une création du compositeur vaudois Jean-Claude Bossel.

Quatre ans plus tard, les 26 et 27 avril prochains à la Cathédrale, personne ne se plaindra de retrouver les mêmes! Mozart d'abord, dont les gymnasiens interpréteront la *Messe en ut mineur*, Jean-Claude Bossel ensuite, dont la dernière partition, *Le Jugement de Pâris*, sera créée à cette occasion, Olivier Piquet aussi, fidèle à cette baguette

de chef depuis 1996 (10 concerts), et, bien sûr... le Choeur des gymnases.

Le même chœur? Ce ne sont pas tout à fait les mêmes têtes. Ceux d'alors sont partis, chacun suivant son destin, tandis que les nouveaux chantent, au travers du mythe choisi par Jean-Claude Bossel, le moment où ce destin se noue. Un élément demeure pourtant parfaitement inamovible: l'enthousiasme. Un enthousiasme magnétique: pas moins de 80 anciens sont revenus momentanément prêter leur voix à la fête, portant à 170 le nombre des choristes qui seront accompagnés par des musiciens de l'Orchestre de chambre de Lausanne. — JC

Cathédrale de Lausanne, mardi 26 et mercredi 27 avril à 20h15, Messe en ut mineur de Wolfgang-Amadeus Mozart et Jugement de Pâris (création) de Jean-Claude Bossel, par le Choeur des gymnases lausannois et l'Orchestre de chambre de Lausanne, sous la direction d'Olivier Piquet, avec Catherine Rouard, soprano, Christine Crépon Piquet, mezzo, Frédéric Gindraux, ténor, Fabrice Raviola, basse, Christophe Nicolas, récitant, Marie Jaermann, soprano du chœur. Prix: 45.-/35.-/25.- (adultes), 15.- (étudiants). Location: Aux Mille et Une Notes, av. Gare 34, Lsne.

Expositions

Bibliothèque cantonale et universitaire, Palais de Rumine, Lausanne. *Territorial Dreams*, un accrochage du sculpteur et plasticien Andreas Spitteler. Une réflexion ludique sur nos appartenances territoriales et culturelles. Jusqu'au 31 mai.

Espace des inventions, Vallée de la jeunesse, Lausanne. *Plat comme le globe*. Une expo interactive (dès 7 ans) qui propose un éclairage original et vivant de ces représentations que sont les cartes, les plans ou les maquettes. Ma-sam.: 14h à 18h, dim.: 10h-18h. Jusqu'au 30 juillet.

Musée cantonal des Beaux-Arts, Lausanne. *Didier Rittener. Eccentric Society*. Lauréat du prix Manor Vaud 2005, Didier Rittener propose une approche percutante de l'art d'aujourd'hui: une vingtaine de transferts grands format ainsi que 5 interventions sculpturales à découvrir, notamment lors des *visites guidées*: jeudis 14, 28 avril et 12 mai, à 18h30 Jusqu'au 15 mai. L'espace lausannois d'art contemporain (elac) propose une exposition, *Inner Space*, du même artiste, jusqu'au 7 mai.

Unité d'espace contemporain, UAC, EPFL, Dorigny. *La collection de Bertam Rothe*. Exposition proposée par art&fiction qui édite des livres d'artistes: 15 peintures aux murs d'un particulier. Photos d'Olivier Christinat, textes d'Ivan Farron. Lun-vend.: 8h-18h. Jusqu'au 17 juin.

Conférence

«*Le sanctuaire du Cigognier. Son architecture, son histoire, mais quel culte?*», par Philippe Bridel, archéologue responsable des monuments, 3e étage du Musée romain d'Avenches, de 11h à 12h, samedi 16 avril. Entrée libre. Apéritif offert. Collecte.

Musique

«*Les Cuivres du Château d'Yverdon*», avec 15 musiciens, dans le cadre des Rencontres musicales au CHUV. Dimanche 10 avril, à l'auditoire César Roux, à 16h.

Spectacle

«*Est-ce qu'on ne pourrait pas s'aimer un peu?*», par le Théâtre loyal du Trac (B). Un spectacle tout public (dès 12 ans) qui sur le mode burlesque et musical parle de la difficulté d'aimer et de la solitude. Mercredi 13 et dimanche 17 avril, à 15h, vendredi 15 avril, à 19h, samedi 16, à 17h. Théâtre pour enfants de Lausanne, TPEL Eldorado. Réservation: 021 648 22 61.

5 francs de réduction!

Sur présentation de ce coupon, 5 francs de réduction seront offerts aux lecteurs de *La Gazette* sur le prix du billet à l'un des concerts des 26 ou 27 avril 2005 à la cathédrale de Lausanne. Location réservation dès le 5 avril: Concert du Choeur des gymnases lausannois Aux Mille et Une Notes Av. de la Gare 34, Lausanne Tél.: 021 329 02 33

